



GUIDE

GUIDE

**Securing credible environmentally relevant performance assessment methods
in standards**

**Assurer des méthodes d'évaluation crédibles et pertinentes de la performance
pour l'environnement dans les normes**

INTERNATIONAL
ELECTROTECHNICAL
COMMISSION

COMMISSION
ELECTROTECHNIQUE
INTERNATIONALE

ICS 13.020.01

ISBN 978-2-8322-7926-7

**Warning! Make sure that you obtained this publication from an authorized distributor.
Attention! Veuillez vous assurer que vous avez obtenu cette publication via un distributeur agréé.**

CONTENTS

| | |
|---|----|
| FOREWORD..... | 3 |
| INTRODUCTION..... | 5 |
| 1 Scope..... | 6 |
| 2 Normative references | 6 |
| 3 Terms, definitions and abbreviated terms | 6 |
| 3.1 Terms and definitions related to standards..... | 7 |
| 3.2 Terms and definitions related to the environment..... | 7 |
| 3.3 Terms and definitions related to credibility and metrology | 8 |
| 3.4 Other terms and definitions | 10 |
| 3.5 Abbreviated terms..... | 10 |
| 4 Principles for ensuring credible environmentally relevant performance assessments | 10 |
| 4.1 General..... | 10 |
| 4.2 Representativeness | 11 |
| 4.3 Measurement repeatability | 11 |
| 4.4 Measurement reproducibility | 12 |
| 4.5 Measurement accuracy | 12 |
| 4.6 Cost of testing | 12 |
| 4.7 Anti-circumvention | 12 |
| 4.8 Review of standards | 13 |
| 5 Requirements for ensuring credible environmentally relevant performance assessment methods | 13 |
| 5.1 General..... | 13 |
| 5.2 Identifying environmentally relevant assessment methods | 13 |
| 5.3 Drafting credible environmentally relevant performance assessment methods..... | 15 |
| 5.3.1 Overview | 15 |
| 5.3.2 Representativeness | 16 |
| 5.3.3 Measurement and costs..... | 17 |
| 5.3.4 Minimizing the risk of circumvention | 17 |
| 5.4 Review of standards | 18 |
| 6 Guidance for ensuring credible environmentally relevant performance assessment methods | 18 |
| 6.1 General considerations when applying the principles of credibility..... | 18 |
| 6.2 Guidance on assessing the representativeness of environmentally relevant performance assessment methods | 18 |
| 6.3 Guidance to reduce the risk of circumvention of environmentally relevant performance assessment methods | 19 |
| Annex A (informative) Practical examples | 22 |
| Bibliography..... | 24 |
| Figure 1 – Identification of an environmentally relevant assessment method or parts thereof | 14 |
| Figure 2 – Systematic approach for drafting standards with credible environmentally relevant performance assessment methods | 16 |
| Table A.1 – Examples of non-representativeness and circumvention | 22 |

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

SECURING CREDIBLE ENVIRONMENTALLY RELEVANT PERFORMANCE ASSESSMENT METHODS IN STANDARDS

FOREWORD

- 1) The International Electrotechnical Commission (IEC) is a worldwide organization for standardization comprising all national electrotechnical committees (IEC National Committees). The object of IEC is to promote international co-operation on all questions concerning standardization in the electrical and electronic fields. To this end and in addition to other activities, IEC publishes International Standards, Technical Specifications, Technical Reports, Publicly Available Specifications (PAS) and Guides (hereafter referred to as "IEC Publication(s)"). Their preparation is entrusted to technical committees; any IEC National Committee interested in the subject dealt with may participate in this preparatory work. International, governmental and non-governmental organizations liaising with the IEC also participate in this preparation. IEC collaborates closely with the International Organization for Standardization (ISO) in accordance with conditions determined by agreement between the two organizations.
- 2) The formal decisions or agreements of IEC on technical matters express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the relevant subjects since each technical committee has representation from all interested IEC National Committees.
- 3) IEC Publications have the form of recommendations for international use and are accepted by IEC National Committees in that sense. While all reasonable efforts are made to ensure that the technical content of IEC Publications is accurate, IEC cannot be held responsible for the way in which they are used or for any misinterpretation by any end user.
- 4) In order to promote international uniformity, IEC National Committees undertake to apply IEC Publications transparently to the maximum extent possible in their national and regional publications. Any divergence between any IEC Publication and the corresponding national or regional publication shall be clearly indicated in the latter.
- 5) IEC itself does not provide any attestation of conformity. Independent certification bodies provide conformity assessment services and, in some areas, access to IEC marks of conformity. IEC is not responsible for any services carried out by independent certification bodies.
- 6) All users should ensure that they have the latest edition of this publication.
- 7) No liability shall attach to IEC or its directors, employees, servants or agents including individual experts and members of its technical committees and IEC National Committees for any personal injury, property damage or other damage of any nature whatsoever, whether direct or indirect, or for costs (including legal fees) and expenses arising out of the publication, use of, or reliance upon, this IEC Publication or any other IEC Publications.
- 8) Attention is drawn to the Normative references cited in this publication. Use of the referenced publications is indispensable for the correct application of this publication.
- 9) IEC draws attention to the possibility that the implementation of this document may involve the use of (a) patent(s). IEC takes no position concerning the evidence, validity or applicability of any claimed patent rights in respect thereof. As of the date of publication of this document, IEC had not received notice of (a) patent(s), which may be required to implement this document. However, implementers are cautioned that this may not represent the latest information, which may be obtained from the patent database available at <https://patents.iec.ch>. IEC shall not be held responsible for identifying any or all such patent rights.

IEC Guide 121 has been prepared by the Advisory Committee on Environmental Aspects (ACEA).

The text of this IEC Guide is based on the following documents:

| | |
|-------------|------------------|
| Draft | Report on voting |
| SMBNC/43/DV | SMBNC/52/RV |

Full information on the voting for the approval of this Guide can be found in the report on voting indicated in the above table.

The language used for the development of this Guide is English.

This publication has been drafted in accordance with the ISO/IEC Directives, Part 2, and developed in accordance with ISO/IEC Directives, Part 1 and ISO/IEC Directives, IEC Supplement, available at www.iec.ch/members_experts/refdocs. The main document types developed by IEC are described in greater detail at www.iec.ch/standardsdev/publications.

INTRODUCTION

The IEC has been developing and publishing standards to support industry and other stakeholders for over 100 years, and the last few decades have seen an increase in the importance of standards that address environmental matters. The protection of people from the potential safety hazards of products has always been an important aspect in the portfolio of standards developed by the IEC, and today society at large is also demanding that products do not damage the world in which we live.

Therefore, there is a growing demand for publications that include assessment methods to determine whether a product can cause harm to the Earth's ecosystem. For instance, the quantification of hazardous emissions to the environment (for example, fluorinated or other greenhouse gases) helps to counteract climate change.

The possible harm to the Earth's environment can be caused either directly by a product, for example, through the emission of harmful substances such as greenhouse gases or other toxic pollutants directly to land, water, or air during manufacture, use, or end-of-life phase, or indirectly by the consumption of resources such as energy or water (called "inputs") by a product. These can affect the environment through, for example, emissions coming from the production of such inputs and the depletion of the Earth's resources.

IEC and other international standards are expected to provide commonly agreed, objective and unbiased assessment methods to determine, amongst other things, quantitative properties of a product or system, such as CO₂ emission or energy consumption. The measurement result can then be used to prepare an associated declaration to demonstrate the conformity of the product to specified requirements. Even if IEC standards do not include assessment methods to assess the direct impact of products on the environment, it is possible that they include methods relating to a means to assess (or consider) the indirect impact of that product on the environment, for example, energy consumed to deliver one or more product functions. In this Guide, assessment methods of either the direct or the indirect environmental impact of products are referred to as "environmentally relevant assessment".

Testing for environmental impacts, whether beneficial or detrimental, is not always easy. For instance, such impacts cannot always be readily measured in a consistent and uniform manner. This can lead to ambiguity and debate as to the usefulness of such a test.

When developing an assessment method, it is already general practice to consider classical aspects such as measurement repeatability, reproducibility, and accuracy, as well as the costs of testing. However, these considerations alone do not guarantee that such assessment method is credible (from the environmental performance point of view). For an IEC standard to be credible, it needs to ensure that its environmentally relevant performance assessments are representative of how the product is used, maintained, and disposed of in real-life and to prevent, as far as practicable, circumvention. Representativeness and (anti-)circumvention will be extensively addressed in this Guide.

This Guide is complementary to IEC Guide 109. While IEC Guide 109 describes the general principles of specifying environmental aspects in IEC publications, this Guide provides principles and requirements to ensure that standards writers are made aware of and consider the aspects of credibility described in this Guide.

In this Guide the term "committees" includes "technical committees, TCs", "project committees, PCs", "subcommittees, SCs" and "systems committees, SyCs".

Since environmentally relevant performance assessment methods are present in standards applicable to many committees, this Guide was prepared by ACEA and was circulated to all IEC technical committees, some advisory committees, IEC Conformity Assessment Board and CEN-CLC ECO-CG/TF2 for comments.

The following IEC committees are thanked for their active contribution to the preparation of this Guide: NL NC, KR NC, JP NC, TC 59, TC 100, and TC 111.

SECURING CREDIBLE ENVIRONMENTALLY RELEVANT PERFORMANCE ASSESSMENT METHODS IN STANDARDS

1 Scope

This Guide specifies principles, requirements, and guidance for standards writers to identify whether an assessment method in their standard can be used to obtain an indication of the environmental performance of a product and to ensure that such assessment is credible.

This Guide applies to standards covering environmental performance of new products and as appropriate to standards covering environmental performance of second life products (for example, refurbished or remanufactured).

This Guide is therefore intended to ensure that assessment methods developed by standards writers are credible. The credibility of an environmentally relevant performance assessment method is determined by taking into account all the related principles, namely representativeness, measurement repeatability, measurement reproducibility, measurement accuracy, cost of testing, anti-circumvention, as well as review of standards.

Environmentally relevant performance assessment methods can be present in many IEC standards (for example, standards covering performance aspects of products), and not only those focused on the environment. This Guide will be applicable to those as well.

This Guide is not applicable to standards containing environmentally relevant performance assessment methods that are not assessed by test (for example, assessment by inspection or simulation), nor is it applicable to other aspects not linked to environment, such as electromagnetic compatibility (EMC) and electromagnetic fields (EMF).

This Guide does not include guidance on whether all environmentally relevant aspects are covered by an IEC standard. This Guide also does not give guidance on whether a performance assessment method was successfully identified as environmentally relevant.

NOTE The IEC Standardization Management Board (SMB) has decided that Guides such as this one can have mandatory requirements which shall be followed by all IEC committees developing technical work that falls within the scope of the Guide, as well as guidance which may or may not be followed. The mandatory requirements in this Guide are identified by the use of "shall". Statements that are only for guidance are identified by using the verb "should" (see IEC Directives Supplement Part 1, A1.1).

2 Normative references

There are no normative references in this Guide.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| AVANT-PROPOS | 27 |
| INTRODUCTION..... | 28 |
| 1 Domaine d'application | 30 |
| 2 Références normatives | 30 |
| 3 Termes, définitions et abréviations | 30 |
| 3.1 Termes et définitions relatifs aux normes | 31 |
| 3.2 Termes et définitions relatifs à l'environnement..... | 31 |
| 3.3 Termes et définitions relatifs à la crédibilité et à la métrologie | 32 |
| 3.4 Autres termes et définitions | 34 |
| 3.5 Abréviations..... | 34 |
| 4 Principes pour assurer la crédibilité des évaluations pertinentes de la performance pour l'environnement | 34 |
| 4.1 Généralités | 34 |
| 4.2 Représentativité..... | 35 |
| 4.3 Répétabilité des mesures..... | 36 |
| 4.4 Reproductibilité des mesures | 36 |
| 4.5 Exactitude des mesures | 36 |
| 4.6 Coût des essais | 36 |
| 4.7 Anticontournement..... | 37 |
| 4.8 Réexamen des normes | 37 |
| 5 Exigences pour assurer la crédibilité des méthodes d'évaluation pertinentes de la performance pour l'environnement..... | 37 |
| 5.1 Généralités | 37 |
| 5.2 Identification des méthodes d'évaluation pertinentes pour l'environnement | 38 |
| 5.3 Élaboration de méthodes d'évaluation crédibles et pertinentes de la performance pour l'environnement | 39 |
| 5.3.1 Vue d'ensemble | 39 |
| 5.3.2 Représentativité | 40 |
| 5.3.3 Mesurage et coûts | 41 |
| 5.3.4 Réduction du risque de contournement..... | 41 |
| 5.4 Réexamen des normes | 42 |
| 6 Recommandations pour assurer des méthodes d'évaluation crédibles et pertinentes de la performance pour l'environnement..... | 42 |
| 6.1 Considérations générales relatives à l'application des principes de crédibilité..... | 42 |
| 6.2 Recommandations pour évaluer la représentativité des méthodes d'évaluation pertinentes de la performance pour l'environnement..... | 43 |
| 6.3 Recommandations pour réduire le risque de contournement des méthodes d'évaluation pertinentes de la performance pour l'environnement..... | 44 |
| Annexe A (informative) Exemples pratiques | 46 |
| Bibliographie..... | 48 |
| Figure 1 – Identification d'une méthode d'évaluation pertinente pour l'environnement ou de parties de celle-ci..... | 38 |
| Figure 2 – Approche systématique pour l'élaboration de normes avec des méthodes d'évaluation crédibles et pertinentes de la performance pour l'environnement..... | 40 |
| Tableau A.1 – Exemples de non-représentativité et de contournement | 46 |

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

**ASSURER DES MÉTHODES D'ÉVALUATION CRÉDIBLES ET PERTINENTES
DE LA PERFORMANCE POUR L'ENVIRONNEMENT DANS LES NORMES**

AVANT-PROPOS

- 1) La Commission Électrotechnique Internationale (IEC) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de l'IEC). L'IEC a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. À cet effet, l'IEC – entre autres activités – publie des Normes internationales, des Spécifications techniques, des Rapports techniques, des Spécifications accessibles au public (PAS) et des Guides (ci-après dénommés "Publication(s) de l'IEC"). Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'IEC, participent également aux travaux. L'IEC collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de l'IEC concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux de l'IEC intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les Publications de l'IEC se présentent sous la forme de recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux de l'IEC. Tous les efforts raisonnables sont entrepris afin que l'IEC s'assure de l'exactitude du contenu technique de ses publications; l'IEC ne peut pas être tenue responsable de l'éventuelle mauvaise utilisation ou interprétation qui en est faite par un quelconque utilisateur final.
- 4) Dans le but d'encourager l'uniformité internationale, les Comités nationaux de l'IEC s'engagent, dans toute la mesure possible, à appliquer de façon transparente les Publications de l'IEC dans leurs publications nationales et régionales. Toutes divergences entre toutes Publications de l'IEC et toutes publications nationales ou régionales correspondantes doivent être indiquées en termes clairs dans ces dernières.
- 5) L'IEC elle-même ne fournit aucune attestation de conformité. Des organismes de certification indépendants fournissent des services d'évaluation de conformité et, dans certains secteurs, accèdent aux marques de conformité de l'IEC. L'IEC n'est responsable d'aucun des services effectués par les organismes de certification indépendants.
- 6) Tous les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils sont en possession de la dernière édition de cette publication.
- 7) Aucune responsabilité ne doit être imputée à l'IEC, à ses administrateurs, employés, auxiliaires ou mandataires, y compris ses experts particuliers et les membres de ses comités d'études et des Comités nationaux de l'IEC, pour tout préjudice causé en cas de dommages corporels et matériels, ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, ou pour supporter les coûts (y compris les frais de justice) et les dépenses découlant de la publication ou de l'utilisation de cette Publication de l'IEC ou de toute autre Publication de l'IEC, ou au crédit qui lui est accordé.
- 8) L'attention est attirée sur les références normatives citées dans cette publication. L'utilisation de publications référencées est obligatoire pour une application correcte de la présente publication.
- 9) L'IEC attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'IEC ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'IEC n'a pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse <https://patents.iec.ch>. L'IEC ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de propriété.

Le Guide 121 de l'IEC a été élaboré par le Comité consultatif sur les aspects environnementaux (ACEA, *Advisory Committee on Environmental Aspects*).

La présente version bilingue (2023-11) correspond à la version anglaise monolingue publiée en 2023-11.

La version française de cette norme n'a pas été soumise au vote.

La langue employée pour l'élaboration de ce Guide est l'anglais.

Cette publication a été rédigée selon les Directives ISO/IEC, Partie 2, elle a été développée selon les Directives ISO/IEC, Partie 1 et les Directives ISO/IEC, Supplément IEC, disponibles sous www.iec.ch/members_experts/refdocs. Les principaux types de documents développés par l'IEC sont décrits plus en détail sous www.iec.ch/standardsdev/publications.

INTRODUCTION

L'IEC fournit un appui à l'industrie et à d'autres parties prenantes par l'élaboration et la publication de normes depuis plus de 100 ans, et l'importance des normes qui traitent des questions liées à l'environnement n'a cessé d'augmenter au cours des dernières décennies. La protection des personnes contre les dangers potentiels liés à la sécurité des produits a toujours constitué un élément important du portefeuille de normes élaborées par l'IEC. Aujourd'hui, la société dans son ensemble s'attend également à ce que les produits ne détériorent pas le monde dans lequel nous vivons.

C'est pourquoi il existe une demande croissante autour de publications qui décrivent des méthodes d'évaluation permettant de déterminer si un produit peut nuire à l'écosystème terrestre. Par exemple, la quantification des émissions dangereuses pour l'environnement (comme les gaz fluorés ou autres gaz à effet de serre) contribue à la lutte contre le changement climatique.

Les possibles dommages pour l'environnement terrestre peuvent être causés soit directement par un produit, par exemple par l'émission de substances nocives telles que les gaz à effet de serre ou d'autres polluants toxiques émis directement dans le sol, l'eau ou l'air pendant la phase de fabrication, d'utilisation ou de fin de vie, soit indirectement par les ressources consommées par un produit, telles que l'énergie ou l'eau (appelées "intrants"). Celles-ci peuvent nuire à l'environnement du fait, par exemple, des émissions liées à la production de ces intrants et de l'épuisement des ressources de la Terre.

Les normes de l'IEC et d'autres normes internationales sont présumées fournir des méthodes d'évaluation objectives, impartiales et communément admises pour déterminer, entre autres, les propriétés quantitatives d'un produit ou d'un système, telles que les émissions de CO₂ ou la consommation d'énergie. La mesure peut ensuite être utilisée pour établir une déclaration associée qui vise à démontrer la conformité du produit aux exigences spécifiées. Même si les normes de l'IEC ne comportent pas de méthodes d'évaluation de l'impact direct des produits sur l'environnement, ces normes peuvent inclure des méthodes relatives à un moyen d'évaluer (ou de prendre en compte) l'impact indirect du produit considéré sur l'environnement, par exemple l'énergie consommée pour assurer une ou plusieurs fonctions du produit. Dans le présent Guide, les méthodes d'évaluation de l'impact environnemental direct ou indirect des produits sont désignées par l'expression "évaluation pertinente pour l'environnement".

Il n'est pas toujours facile d'évaluer les impacts environnementaux, qu'ils soient bénéfiques ou néfastes, par des essais. Par exemple, ces impacts ne peuvent pas toujours être facilement mesurés de manière cohérente et uniforme. Cela peut conduire à une ambiguïté et à un débat quant à la pertinence d'un tel essai.

Lors de l'élaboration d'une méthode d'évaluation, il est déjà d'usage courant de prendre en compte les aspects communs, comme la répétabilité, la reproductibilité et l'exactitude des mesures, ainsi que le coût des essais. Toutefois, ces considérations ne suffisent pas en soi à assurer la crédibilité d'une telle méthode d'évaluation (du point de vue de la performance environnementale). Pour qu'une norme de l'IEC soit crédible, il est nécessaire de s'assurer que ses évaluations pertinentes de la performance pour l'environnement sont représentatives de la manière dont le produit est utilisé, entretenu et éliminé dans la vie réelle, et qu'elle empêche, dans toute la mesure du possible, tout contournement. La représentativité et le contournement (ou l'anticontournement) sont largement traités dans le présent Guide.

Le présent Guide vient compléter le Guide 109 de l'IEC. Alors que le Guide 109 de l'IEC décrit les principes généraux de la spécification des aspects environnementaux dans les publications de l'IEC, le présent Guide fournit des principes et des exigences qui visent à s'assurer que les rédacteurs de normes ont conscience et tiennent compte des aspects relatifs à la crédibilité décrits dans le présent Guide.

Dans le présent Guide, le terme "comités" englobe les "comités d'études / CE", les "comités de projet / PC", les "sous-comités / SC" et les "comités systèmes / SyC".

Étant donné que les méthodes d'évaluation pertinentes de la performance pour l'environnement sont présentes dans les normes applicables à de nombreux comités, le présent Guide a été élaboré par l'ACEA et a été diffusé pour commentaires à l'ensemble des comités d'études de l'IEC, à certains comités consultatifs, au Bureau d'évaluation de la conformité de l'IEC et au CEN-CLC ECO-CG/TF2.

Il y a lieu de remercier les comités suivants de l'IEC pour leur contribution active à l'élaboration du présent Guide: NL NC, KR NC, JP NC, CE 59, CE 100 et CE 111.

ASSURER DES MÉTHODES D'ÉVALUATION CRÉDIBLES ET PERTINENTES DE LA PERFORMANCE POUR L'ENVIRONNEMENT DANS LES NORMES

1 Domaine d'application

Le présent Guide spécifie des principes, des exigences et des recommandations pour aider les rédacteurs de normes à déterminer si une méthode d'évaluation de leur norme peut être utilisée afin d'obtenir une indication de la performance environnementale d'un produit et à assurer la crédibilité de cette évaluation.

Le présent Guide s'applique aux normes qui traitent de la performance environnementale des produits neufs et, le cas échéant, aux normes qui traitent de la performance environnementale des produits de seconde vie (remis en état ou refabriqués, par exemple).

Le présent Guide vise donc à assurer la crédibilité des méthodes d'évaluation élaborées par les rédacteurs de normes. La crédibilité d'une méthode d'évaluation pertinente de la performance pour l'environnement est déterminée en tenant compte de tous les principes connexes, à savoir la représentativité, la répétabilité des mesures, la reproductibilité des mesures, l'exactitude des mesures, le coût des essais, l'anticontournement, ainsi que le réexamen des normes.

Les méthodes d'évaluation pertinentes de la performance pour l'environnement peuvent être présentes dans de nombreuses normes de l'IEC (par exemple, dans les normes qui traitent des aspects relatifs à la performance des produits), et pas seulement dans les normes axées sur l'environnement. Le présent Guide s'applique également à ces normes.

Le présent Guide ne s'applique ni aux normes qui contiennent des méthodes d'évaluation pertinentes de la performance pour l'environnement qui ne sont pas évaluées par des essais (par exemple, évaluation par examen ou simulation) ni aux autres aspects non liés à l'environnement, comme la compatibilité électromagnétique (CEM) et les champs électromagnétiques (EMF, *Electromagnetic Fields*).

Le présent Guide ne comprend aucune recommandation pour déterminer si tous les aspects pertinents pour l'environnement sont couverts par une norme de l'IEC. Le présent Guide ne donne pas non plus de recommandations pour déterminer si une méthode d'évaluation de la performance a été correctement identifiée comme pertinente pour l'environnement.

NOTE Le Bureau de gestion de la normalisation (SMB, *Standardization Management Board*) de l'IEC a décidé que les Guides tels que celui-ci pouvaient comporter des exigences obligatoires qui doivent être appliquées par l'ensemble des comités de l'IEC en charge de travaux techniques relevant du domaine d'application du Guide, ainsi que des recommandations qui peuvent ne pas être suivies. Les exigences obligatoires établies dans le présent Guide sont introduites par le verbe "devoir". Les énoncés fournis uniquement à titre de recommandations sont introduits par la formule "il convient" (voir les Directives IEC, Supplément Partie 1, A1.1).

2 Références normatives

Le présent Guide ne contient aucune référence normative.